



Victime d'un accident mais pas d'assurance pour ma trottinette

Par Ozyris

Bonjour,

J'ai eu un accident en trottinette électrique (la mienne) mais je ne suis en aucun cas en tort, une voiture m'a renversé en ne respectant pas une priorité. Cependant je n'ai pas d'assurance mais j'ai vu que ce n'était pas un problème pour être indemnisé par l'assurance du responsable. J'ai un duplicata de l'accident qu'on m'a dit d'envoyer à mon assurance mais comme je n'ai qu'une assurance habitation et santé, dois-je quand même faire parvenir ce document à mon assurance ? L'assurance du responsable va t-elle me contacter ? J'ai vu que j'avais 5 jours après l'accident pour déclarer le sinistre donc merci de me répondre rapidement.

Cordialement.

Par Henriri

Hello !

Le problème Ozyris c'est que vous deviez avoir une assurance* pour l'usage de votre trottinette, la partie adverse va probablement vous faire porter le chapeau...

*

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006159534]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006159534[/url]

A+

Par yapasdequoi

Bonjour,

"Si vous possédez une trottinette électrique, vous devez souscrire une assurance responsabilité civile spécifique, pour les dommages que vous pourriez causer en circulant avec ce véhicule. Une assurance personnelle peut également être utile pour les dommages dont vous pourriez être victime. Vous pouvez aussi avoir intérêt à assurer votre trottinette, en fonction de sa valeur."

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16008]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16008[/url]

Par chaber

bonjour

Comme il a été dit vous deviez être assurée pour votre trottinette électrique. Vous auriez eu en plus une défense-recours ou une protection juridique qui aurait pu intervenir. Il faudra vous défendre seule auprès de l'assureur du véhicule

Avez-vous été blessée?

Si oui il faut d'urgence envoyer par LRAR le certificat médical